

LCB-FT Module Dirigeant

Organisation du dispositif.

Responsabilité du dirigeant et du responsable conformité sur l'organisation du dispositif LCB-FT.

DURÉE

2 h

VOLUME PÉDAGOGIQUE

2 heures

MODALITÉS

**Formation ouverte et à distance (FOAD) ·
Sessions permanentes**

TARIF

Sur devis

DÉLAI D'ACCÈS

**48 heures ouvrées en moyenne entre la
réception de l'accord et l'activation du compte.
Entrées et sorties permanentes, aucune
session à attendre.**

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Établir la classification des risques de sa structure, toutes activités confondues.
- Rédiger ou adapter les procédures internes et organiser le contrôle interne.
- Désigner le déclarant et le correspondant TRACFIN et construire le circuit interne d'alerte jusqu'à la transmission par ERMES.
- Organiser la formation du personnel et tenir le registre exigé, conservé cinq ans après la fin des fonctions.
- Identifier les responsabilités et les sanctions encourues, et préparer un contrôle.

PUBLIC CONCERNÉ

Gérants et dirigeants ayant déjà suivi un parcours LCB-FT de sept heures, responsables conformité et déclarants TRACFIN qui ne sont pas gérants. Pour un dirigeant qui n'a pas encore été formé, c'est le Parcours Dirigeant de neuf heures qui s'applique.

PRÉREQUIS

Avoir suivi un parcours LCB-FT de sept heures, chez l'ENFPI ou ailleurs, sur justificatif. Sont attendus la maîtrise du français, un ordinateur avec un navigateur à jour, une connexion internet haut débit et l'usage courant d'internet.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Classification des risques de sa structure — 45 min

Atelier sur sa propre activité, toutes activités confondues : clients, produits, canaux de distribution et zones géographiques, au sens de l'article L. 561-4-1 du Code monétaire et financier.

Procédures internes, contrôle interne et organisation TRACFIN — 45 min

Procédures et contrôle interne de l'article L. 561-32, désignation du déclarant et du correspondant TRACFIN, circuit interne d'alerte, inscription et transmission par ERMES, conservation des pièces.

Responsabilités, sanctions, formation du personnel — 30 min

Responsabilité de l'entité et responsabilité personnelle, sanctions encourues, plan de formation du personnel, registre conservé cinq ans, préparation d'un contrôle de l'ACPR, de l'AMF ou de la DGCCRF.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Quatre outils remis et travaillés pendant le pack : un modèle de classification des risques par métier, des procédures internes types, un modèle de registre de formation, une fiche de désignation du déclarant et du correspondant TRACFIN.
- Livres numériques au format PDF et présentations, complétés par des vidéos et des études de cas. Les supports sont téléchargeables.
- Un encadrement à trois voix, du lundi au samedi de 9 h à 20 h : un tuteur pédagogique dédié, un référent administratif et un référent technique.
- Une veille réglementaire permanente. Toute évolution des textes est intégrée au parcours dès sa publication.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Un test de positionnement à l'entrée, qui vérifie le parcours de sept heures déjà suivi.
- Une évaluation finale obligatoire, réussie au-delà de 70 %.
- Les heures de connexion sont enregistrées, et le relevé est versé au dossier.

SANCTION DE LA FORMATION

L'ENFPI délivre une attestation individuelle et nominative mentionnant le contenu suivi, la durée, la date et la fonction visée, ainsi que le fondement de l'obligation, l'article D. 561-38-1-1 du Code monétaire et financier. Cette formation n'ouvre aucune équivalence avec une autre habilitation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Demande de devis depuis le site, par téléphone ou par courriel.
- Entretien ou échange par courriel de positionnement, pour vérifier l'adéquation du parcours à votre situation.
- Envoi de la convention ou du contrat de formation, à retourner signé.
- Ouverture de vos accès à la plateforme dès réception de l'accord.

Délai d'accès : 48 heures ouvrées en moyenne entre la réception de l'accord et l'activation du compte. Entrées et sorties permanentes, aucune session à attendre.

TARIF ET FINANCEMENT

Tarif établi sur devis, selon le parcours retenu. TVA non applicable, article 261-4-4°-a du Code général des impôts.

Selon votre statut, la formation peut être prise en charge par un opérateur de compétences, l'OPCO dont relève la convention collective de l'entreprise, le plan de développement des compétences de l'employeur, pour les salariés, le FIF-PL, pour les professionnels libéraux, l'AGEFICE, pour les dirigeants non salariés, France Travail, selon la situation. La prise en charge dépend de votre statut et de votre activité. L'ENFPI vous accompagne dans la démarche : identification du financeur compétent, constitution du dossier, dépôt de la demande et suivi jusqu'à l'accord. Les formations ORIAS ne sont pas éligibles au CPF.

ACCESSIBILITÉ

La formation se déroule à distance et reste accessible aux personnes en situation de handicap. Toute situation particulière est étudiée avant l'entrée en formation afin d'adapter le parcours ou de vous orienter. Référent handicap : referent@enfpi.fr.

SUITE ET DÉBOUCHÉS

- Construire son dispositif LCB-FT : trois heures trente d'atelier pour finaliser vos documents.
- Le Recyclage LCB-FT, trois heures trente, recommandé chaque année pour les fonctions exposées.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les obligations d'organisation ne se confondent pas avec l'obligation de formation. L'article L. 561-4-1 du Code monétaire et financier impose une classification des risques, l'article L. 561-32 des procédures internes et un contrôle interne, et l'article D. 561-38-1-1, créé par le décret n° 2026-310 du 24 avril 2026, la formation des personnes concernées et la conservation des justificatifs pendant les fonctions et cinq ans après. C'est cette organisation que l'autorité de contrôle examine en premier. Ce pack ne remplace pas le parcours de sept heures : il le complète. Une personne qui n'a pas suivi ce parcours ne peut pas être regardée comme formée au sens du décret.